

# CIRCULAIRE N°

# DU

<b>Objet :</b>	Recherche et questionnaire concernant le Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite
<b>Réseaux :</b>	tous
<b>Niveaux et services :</b>	<i>Fondamental : maternel et primaire ordinaire</i>
<b>Période :</b>	année scolaire 2001/2002

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;  
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;  
Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement  
fondamental de la Communauté ;  
Aux Membres de l'Inspection de la Communauté pour  
l'enseignement fondamental subventionné;  
Aux Directions des écoles maternelles et  
fondamentales de la Communauté;  
Aux Directions des établissements d'enseignement  
secondaire de la Communauté;  
Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des  
écoles maternelles et fondamentales officielles  
subventionnées;  
Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des  
écoles maternelles et fondamentales libres  
subventionnées;

*à l'exception des établissements d'enseignement spécial.*

**Pour information :**

Aux Organisations syndicales;  
Aux Associations de parents;  
Aux Centres psycho-médico-sociaux.

<b>Autorités :</b>	Min	<b>Signataire(s) :</b>	Jean-Marc Nollet
<b>Gestionnaires :</b>	Cabinet du Ministre		
<b>Personne(s)-ressource(s) :</b>			
<b>Référence facultative :</b>	Université de Liège (S.P.E.) : Christophe Dierendonck et Michèle Lejong et Facultés ND Paix Namur (D.E.T.) : Béatrice Duchesne		

<b>Nombre de pages : - texte :</b>	1 p.
<b>Téléphone pour duplicata :</b>	02/213.35.31
<b>Mots-clés :</b>	Recherche – Cycles – Ecole de la Réussite

Bruxelles , le 22 novembre 2001

**CONCERNE : Recherche commanditée au Service de Pédagogie expérimentale de Liège et au département Education et Technologie de Namur concernant le décret relatif à la promotion d'une école de la réussite**

***Circulaire n° 77***

*Cette circulaire est jointe au questionnaire relatif à la recherche dont objet, envoyé à chaque implantation. Elle est aussi adressée par voie habituelle, sans le questionnaire.*

Le décret relatif à la promotion d'une école de la réussite, du 14 mars 1995, fixe deux échéances afin que toutes les écoles maternelles et primaires mettent en place un dispositif basé sur une organisation en cycles et permettant à chaque enfant de parcourir sa scolarité de manière continue et de réaliser les apprentissages nécessaires :

- la première, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2000, de l'entrée à l'école maternelle à la fin de la deuxième année primaire ;
- la deuxième, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2005, de la troisième à la sixième année de l'enseignement primaire.

Alors que la première échéance est arrivée à son terme depuis plus d'un an, et que la seconde pointe à l'horizon 2005, il me paraît indispensable de faire le point sur la mise en place de ce dispositif.

Dans cette perspective, j'ai confié à deux services universitaires le soin de mener une analyse pointue et de me remettre un rapport circonstancié en la matière.

Soucieux de permettre à chaque enseignant et à chaque équipe éducative de faire part de leur conception de la mise en place de la réforme, des avancées qu'ils ont pu réaliser, mais aussi des difficultés qu'ils ont rencontrées ou qu'ils rencontrent encore, j'ai voulu que le questionnaire soit adressé à chaque implantation.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit nullement de remettre en cause la pertinence du grand dessein démocratique poursuivi à travers la mise en place de « L'Ecole de la Réussite » : conduire chaque enfant à la maîtrise d'un socle de compétences essentiel. Il s'agit au contraire de faire le point et d'entendre chacun de ceux qui ont à mettre la réforme en place et ce, afin de, le cas échéant, prendre des mesures qui vont rendre davantage effective encore la concrétisation des objectifs poursuivis.

C'est dans cette perspective que je me permets d'insister pour que chacun et chacune, au sein de son équipe éducative, participe à cette investigation.

Est-il besoin de préciser que toutes les dispositions utiles ont été prises afin d'assurer et de garantir l'anonymat le plus complet dans l'acheminement et le traitement des réponses ?

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

*Jean-Marc Nollet*  
*Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental,*  
*de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE*